Health Access Initiative



RAPPORT D'ETAPE

En marche pour la justice environnementale.....

Grassroots Justice Network

LEF LEGAL EMPOWERMENT FUND

THE FUND FOR GLOBAL HUMAN RIGHTS

2025

SOMMAIRE

Introduction

1 Aperçu de projet

2 Bilan de la mise en oeuvre du projet

3 Description narrative des réalisations

4 Point financier

5 Difficultés et leçons apprises

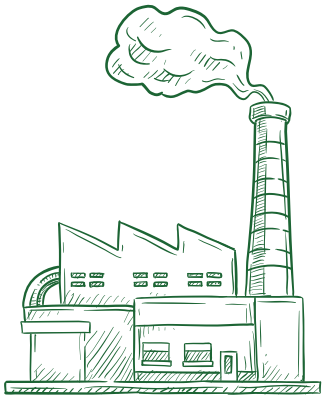
6 Recommandations

7 Perspectives

Conclusion

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, au coeur du quartier Xwlacodji à Cotonou, une usine de production de ciment impose son ombre menaçante sur la vie quotidienne des résidents. Les nuisances environnementales et sanitaires générées par cette cimenterie ont suscité une vague de plaintes et d'indignation parmi la population locale. En réponse à cette pression citoyenne, le gouvernement béninois a commandité une évaluation environnementale et sanitaire, dont les conclusions furent sans appel : la délocalisation de la cimenterie s'impose pour préserver la santé publique et l'environnement. En juin 2003, cette délocalisation a été officiellement décidée en conseil des ministres. La Cour constitutionnelle, dans sa décision du 24 mars 2009 (Déc 09-046), a confirmé que l'implantation de la SCB dans la zone commerciale de Ganhi violait l'article 27 de la Constitution béninoise. Malgré ces décisions claires et l'engagement de la nouvelle équipe gouvernementale en 2016, annonçant un déplacement de la cimenterie pour juin 2022, la réalité sur le terrain demeure inchangée. En 2024, la cimenterie continue de fonctionner, exposant les habitants à des risques sanitaires graves et dégradant l'environnement urbain. Face à l'inaction du gouvernement et à l'inefficacité des décisions politiques, il est impératif que la population de Cotonou prenne en main la situation pour réclamer justice et accélérer le processus de délocalisation de cette usine.



Le projet Cotonou Respire, initié par Health Access Initiative (HAI) et soutenu par plusieurs autres OSCs, vise à renforcer le pouvoir juridique et citoyen des populations de Ganhi, spécifiquement celles de Xwlacodji, face aux impacts environnementaux et sanitaires causés par la présence prolongée de la cimenterie SBC, dont la délocalisation avait été officiellement décidée mais jamais appliquée.

Dans un contexte où le gouvernement béninois initie de nouveaux projets de valorisation commerciale de la zone de Ganhi, il devient impératif de mobiliser la société civile afin que les intérêts des communautés locales soient défendus et que les décisions de justice environnementale soient effectivement mises en œuvre.

Le présent rapport couvre la première moitié de la mise en œuvre du projet, de mars à aout 2025. Il fait le point sur les activités réalisées, les résultats atteints, les enseignements tirés et les perspectives pour la suite du projet.

1

Aperçu du projet

1. OBJECTIF GLOBAL ET SPÉCIFIQUE DU PROJET

A travers ce projet, HAI se veut « Contribuer à l'autonomisation juridique des populations face aux effets des nuisances environnementale de la cimenterie implantée dans le quartier de Xwlacodji (Ganhi) »

De façon spécifique, le projet vise à :

Objectif spécifique 1 : Améliorer les connaissances des communautés en matière juridique des pour revendiquer leurs droits environnementaux

Objectif Spécifique 2 : Soutenir les parties prenantes dans la mise en œuvre d'action légale en faveur de la délocalisation de la cimenterie

Objectif spécifique 3 : Mobiliser la société civile et autres parties prenantes en faveur de la délocalisation de la cimenterie

2. DURÉ DU PROJET

Le projet a été planifié pour une durée de 10 mois.

3. AXE D'INTERVENTION

Pour atteindre ses objectifs, le projet a adopté une approche intégrée reposant sur quatre axes stratégiques complémentaires. Ces axes traduisent la vision d'une justice environnementale portée à la fois par l'information, la formation, la mobilisation citoyenne et l'action juridique. Ils visent à renforcer la capacité des communautés affectées à comprendre les enjeux, à se mobiliser collectivement et à faire entendre leur voix auprès des décideurs.



AXE STRATÉGIQUE 1 : SENSIBILISATION ET ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

AXE STRATÉGIQUE 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET AUTONOMISATION COMMUNAUTAIRE





AXE STRATÉGIQUE 3 : PLAIDOYER, MOBILISATION CITOYENNE ET ACTION COLLECTIVE

AXE STRATÉGIQUE 4 : APPUI JURIDIQUE ET ACTION MÉDIATIQUE POUR LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE



2 Bilan de la mise en oeuvre du projet

La planification initiale du projet Cotonou Respire prévoyait un ensemble d'activités stratégiques visant à articuler la mobilisation communautaire, l'autonomisation juridique et le plaidoyer. Le tableau ci-dessous présente une synthèse du degré de réalisation des activités planifiées au cours de la période :

Activités prévues	Statut de réalisation	Observations
Axe stratégique 1 : Sensibilisation et éducation environnementale		
Organisation des consultations communautaires	Exécuté	Les consultations communautaires ont été réalisées tout au début du projet et tout au long de la mise en oeuvre du projet. Les consultations communautaires sont des séances d'échanges avec les communautés et leurs représentants pour les prises de décision, la définition des stratégies, la préparation des activités et la collecte des besoins. Elles ont serivi aussi de cadres aussi pour l'organisation des formations. Au total, il y a eu régulièrement une séance mensuelle ordinairement et des séances extraordinaires pour l'organisation d'activité ponctuelle. Au total, 10 séances ont été réalisées.
Organisation d'une campagne de sensibilisation en faveur de la justice environnementale	Exécuté	Un plan de communication a été fait pour la campagne digitale sur la justice environnementale. Au total, 34.565 personnes ont été touchées pour 30 posts sur la justice environnementale.
Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités et autonomisation communautaire		
Réalisation d'un audit communautaire des impacts de la cimenterie de Xwlacodji	Exécuté	L'audit cpmmunautaire a permis de documenter les nuisances sanitaires et environnementales avec l'implication active de la communauté. Un consultant a été recruté pour conduire le processus. Un rapport d'audit a été élaboré et est disponible.
Formation des leaders commuautaires sur l'importance de l'autonomisation juridique	Exécuté	10 leaders communautaires ont été formés sur la réalisation d'audit communautaire, les droits environnementaux et les recours collectifs.

2 Bilan de la mise en oeuvre du projet

Axe stratégique 3 : Plaidoyer, Mobilisation citoyenne et action collective		
Organisation d'un atelier de mobilisation des OSC, des médias pour la justice environnementale	Exécuté	La communauté de la société civile (ONG, Associations de jeunes, etc.), les médias, les leaders communautaires ont été invités après expression de leur motivation. L'atelier a regroupé plus de 100 organisations en faveur de la justice environnementale
Installation d'un comité de veille pour la justice environnementale	Exécuté	01 comité de veille a été installé pour définir une feuille de route commune pour l'ensemble de la société civile. Le comité a conduit à l'élaboration d'une feuille de route en faveur de la justice environnemntale
Élaboration d'une feuille de route	Exécuté	La feuille de route a été élaborée, validée et a constitué la base des actions de plaidoyer planifiée et réalisée.
Organisation d'une marche pacifique de plaidoyer	Exécuté	La marche a mobilisé plus d'une centaine de manifestants et l'ensemble de la population de Cotonou et a bénéficié d'une couverture médiatique nationale.
Organisation du concours SLAM pour la justice environnementale	Exécuté	Le concours SLAM a été un cadre de dénonciation publique de la pollution environnementale de Xwlacodji. Il a servi de cadre pour une grosse mibilisation digitale qui a permis d'informer un large public sur la situation
Axe stratégique 4 :Appui juridique et action médiatique pour la justice environnementale		
Mise en place d'une plateforme numérique interactive (pétition en ligne)	Exécuté	La pétition a recueilli un nombre significatif de signatures, renforçant la visibilité du mouvement. Plus de Signatures ont été recueillies et continuent d'être collectées
Médiatisation et sensibilisation	Exécuté	Plusieurs médias (radio, télévision, réseaux sociaux) ont relayé la situation et renforcé la pression citoyenne. Il y a de plus 05 publications dans la presse écrite, et 05 contenus vidéos publiées sur les télévisions en ligne

3 Description narrative des réalisations

Sur l'ensemble des activités planifiées, toutes ont été exécutées avec succès. Ce niveau d'accomplissement traduit non seulement l'efficacité de la coordination et du suivi du projet, mais également l'engagement fort de la communauté et des partenaires impliqués. Les résultats obtenus ont contribué à renforcer la légitimité du plaidoyer en faveur de la délocalisation de la cimenterie et à positionner la communauté de Xwlacodji comme un acteur clé dans la lutte pour la justice environnementale.

1- Consultations communautaires

Les consultations organisées ont rassemblé diverses couches sociales : leaders communautaires, associations locales, jeunes et femmes. Ces espaces de dialogue ont permis de partager les résultats de l'audit, de recueillir les perceptions locales et de définir des priorités communes pour la lutte contre la pollution de la cimenterie.

Effet d'autonomisation juridique : la consultation a favorisé une appropriation collective du problème juridique et environnemental. Les habitants ont pris conscience de leur droit constitutionnel et de la force de la mobilisation communautaire pour le faire valoir.



3 Description narrative des réalisations

2- Audit communautaire des impacts de la cimenterie de Xwlacodji

L'audit communautaire a été conduit avec la participation active des populations, appuyées par un expert en santé publique et en environnement. Cette démarche a permis de documenter de manière rigoureuse les nuisances liées à la cimenterie : pollution atmosphérique, retombées de poussières de clinker, nuisances sonores et répercussions sanitaires et environnementales. La participation communautaire à l'ensemble du processus notamment à la préparation, à la collecte et à l'analyse des données, l'audit a conféré aux habitants un rôle d'acteur producteur de preuves.



Les résultats de l'audit révèlent une situation alarmante en termes de pollution de l'air, des sols et de l'eau, affectant profondément la qualité de vie des habitants. La poussière issue des activités de broyage recouvre en permanence les toitures, les murs, les marchandises, les vêtements et même les aliments, forçant les familles à nettoyer sans relâche leur espace de vie.

Cette pollution atmosphérique s'accompagne de nuisances sonores permanentes dues à la circulation des poids lourds de la cimenterie. Par ailleurs, les habitants témoignent d'une dégradation avancée de la végétation locale et d'un appauvrissement progressif de la qualité de l'eau des puits, qui devient trouble, odorante et parfois impropre à la consommation.

Ces dégradations environnementales entraînent des conséquences directes sur la santé des populations. Les riverains signalent une recrudescence de maladies respiratoires chroniques, de toux persistantes, d'asthme et de maladies de la peau, en particulier chez les enfants et les personnes âgées. Ces troubles surviennent dans un contexte où aucun suivi médical systématique n'est organisé, et où l'absence d'étude d'impact sanitaire compromet le droit à la santé des citoyens.



3 Description narrative des réalisations

Sur le plan juridique, l'audit révèle une série de violations des droits fondamentaux garantis par la Constitution béninoise. Il s'agit notamment du droit à un environnement sain, du droit à un logement décent, du droit à la santé, du droit à l'information et du droit à la participation à la gestion des affaires publiques. Non seulement les communautés n'ont pas été consultées avant ou pendant l'implantation et l'exploitation de la cimenterie, mais elles n'ont également jamais été informées des risques qu'elles encouraient. Aucune campagne de sensibilisation n'a été entreprise, aucun mécanisme de recours accessible n'a été mis en place, et les nombreuses décisions gouvernementales ou constitutionnelles ordonnant la délocalisation de l'usine sont restées sans effet.



Face à ce constat, l'audit communautaire se positionne comme un outil d'alerte citoyenne et de plaidoyer. Il réaffirme la légitimité des communautés à revendiquer la protection de leurs droits et à interpeller les pouvoirs publics, les institutions judiciaires et les partenaires au développement. Il invite à une gouvernance environnementale plus équitable, transparente et respectueuse des droits humains. Le rapport d'audit ne constitue pas seulement un inventaire des nuisances, mais surtout un appel à l'action, à la réparation, et à la justice pour les populations de Xwlacodji. Les éléments révélés, constituent désormais une base solide pour d'éventuelles actions juridiques et renforcent la capacité de la communauté à exiger l'application des dispositions légales qui cadrent les droits des communautés à vivre dans de meilleures conditions.

3 Description narrative des réalisations

3- Formation des leaders commuautaires sur l'importance de l'autonomisation juridique

L'autonomisation juridique est une approche rigoureuse basée sur des données factuelles qui requiert la maitrise des techniques de collecte de preuves. Un atelier pratique de renforcement de capacités a été organisé le 09 Avril 2025 à l'intention d'un noyau de leaders communautaires et de jeunes volontaires identifiés par la communauté . Il portait sur les techniques de collecte de données (entretiens semi directifs, focus groupes, prise de photos, observations de terrain). Des téléphones dotés de caméras de haute qualité ont été remis à certains membres pour la prise des photos et l'enregistrement des entretiens et focus groupes



Aussi, il y a eu des séances d'échanges et des sessions de formation animés par un juriste expert en droit environnemental. Ces ateliers ont permis de former une dizaine de leaders communautaires sur les instruments juridiques nécessaires pour défendre leur droit à un cadre sain. Les sessions ont couvert les droits environnementaux, des voies de recours qui existent collectifs mais aussi des outils de plaidoyer pour infléchir le silence des autorités gouvernementales. La formation a permis d'améliorer les connaissances des acteurs communautaires sur le droit et de les transformer en acteurs de sensibilisation capable de vulgariser la loi, d'accompagner les habitants dans leurs démarches de défense de leurs droits.

3 Description narrative des réalisations

4- Organisation d'une campagne de sensibilisation en faveur de la justice environnementale

La campagne de sensibilisation, menée de manière intensive sur 02 semaines et en continue après, a mobilisé des jeunes leaders, des associations locales, des artistes et des jeunes militants autour de la thématique du droit à un environnement sain. Elle a combiné des canaux digitaux variés (Facebook, LinkedIn, Tiktok) — pour toucher un large public.



La campagne a permis d'améliorer significativement la compréhension des usagers de la ville de Cotonou sur les impacts sanitaires et sociaux de la pollution industrielle et sur les dispositions légales existantes pour protéger leurs droits. Les témoignages recueillis au cours de ces activités ont également alimenté le plaidoyer en faveur de la délocalisation de l'usine, en rendant visibles les souffrances quotidiennes subies par les résidents.

La campagne a transformé la communauté d'un groupe passif en acteur conscient de ses droits. En diffusant une culture de responsabilité citoyenne et juridique, elle a renforcé la capacité des habitants à s'exprimer, à se mobiliser et à exiger l'application des décisions étatiques déjà rendues en leur faveur. Au total, **34565 personnes** ont été touchées.

3 Description narrative des réalisations

À la suite de l'atelier de mobilisation, un comité de veille communautaire pour la justice environnementale a été mis en place. Ce comité, composé de représentants de la communauté, de parajuristes, de jeunes leaders et de membres d'OSC locales, a pour mission d'élaborer une feuille de route pour le plaidoyer en faveur de la délocalisation de la cimenterie et de la mettre en oeuvre pour l'atteinte des résultats. La mise en place de ce comité a institutionnalisé le pouvoir d'agir de la communauté des OSC luttant pour la justice climatique. Elle a permis de transférer la responsabilité du suivi des droits environnementaux aux bénéficiaires at aux OSC eux-mêmes, posant ainsi les bases de la pérennité du mouvement au-delà du cycle du projet.



3 Description narrative des réalisations

5- Organisation d'un atelier de mobilisation des OSC, des médias pour la justice environnementale



L'atelier de mobilisation des OSC et des médias a constitué une étape déterminante dans la dynamique collective du projet. Il visait à créer un espace de dialogue entre les acteurs communautaires, les défenseurs des droits humains, les journalistes et les associations locales engagées dans la protection de l'environnement. Cet atelier a permis d'harmoniser les perceptions sur les enjeux juridiques liés à la pollution de la cimenterie et de structurer une réponse coordonnée.

Les échanges ont abouti à la définition d'un plan d'action concerté pour la promotion de la justice environnementale à Xwlacodji, comprenant notamment la création d'un réseau local d'appui au plaidoyer et la planification de d'actions conjointes de communication. Cette synergie entre OSC et médias a renforcé la crédibilité du mouvement communautaire et élargi sa portée au-delà du quartier cible.

Cet atelier a regroupé **42 organisations de la société civile avec 85 participants donc 52 hommes et 33 femmes** et a permis à la communauté de comprendre comment utiliser le relais des médias et le soutien des OSC comme instruments juridiques indirects de pression citoyenne. Il a contribué à donner une voix institutionnelle au combat local, transformant la revendication en cause publique structurée, et consolidant ainsi les bases du plaidoyer pour la délocalisation.

12 avril 2025



3 Description narrative des réalisations

6- Élaboration d'une feuille de route



L'élaboration de la feuille de route a représenté un jalon stratégique majeur dans la structuration du plaidoyer. À travers des séances de travail participatives, les représentants de la communauté, les experts juridiques et les acteurs associatifs ont défini les priorités, les actions à court, moyen et long termes, ainsi que les parties prenantes à mobiliser.

Le document final, validé collectivement, synthétise les engagements de la communauté et les modalités pratiques de mise en œuvre du plaidoyer pour l'application effective des décisions gouvernementales et constitutionnelles sur la délocalisation. En traduisant les aspirations communautaires en un plan d'action juridique et politique concret, cette feuille de route a permis à la population de passer d'une revendication émotionnelle à une démarche méthodique et fondée sur le droit. Elle a été le cadre de référence de toutes les initiatives menées dans le cadre de Cotonou Respire.

7- Organisation d'une marche pacifique de plaidoyer



La marche pacifique, organisée au cœur de Cotonou, a marqué un moment fort du projet. Rassemblant des centaines de citoyens, militants et organisations alliées, elle a été l'expression visible d'un consensus communautaire en faveur de la délocalisation de la cimenterie.

La marche s'est déroulée dans un esprit de civisme exemplaire, sous le mot d'ordre « Pour un Cotonou sans pollution, délocalisez la cimenterie ! ». Cette mobilisation a bénéficié d'une large couverture médiatique nationale et internationale, amplifiant ainsi la portée du message et exerçant une pression morale et politique sur les autorités compétentes. Cette action collective a incarné la réappropriation du droit à manifester pacifiquement, reconnu par la Constitution béninoise. Elle a consolidé la confiance des citoyens dans leur pouvoir d'action collectif et a démontré que la revendication de droits environnementaux peut se faire dans un cadre légal, légitime et démocratique.

3 Description narrative des réalisations

8- Organisation du concours SLAM pour la justice environnementale

Dans une démarche innovante, HAI a organisé un concours de SLAM intitulé « Ma Voix pour un air pur », visant à mobiliser la jeunesse artistique autour de la justice environnementale. L'événement a rassemblé des slameurs venus de divers horizons, qui ont exprimé à travers la poésie urbaine les frustrations, les espoirs et la détermination des populations de Xwlacodji.

L'activité a permis de vulgariser la cause environnementale auprès d'un public jeune et urbain, tout en favorisant l'expression citoyenne par les arts et la culture. Les œuvres produites ont été relayées sur les médias sociaux et intégrées à la campagne de plaidoyer.



Effet autonomisant : en donnant la parole à la jeunesse, cette activité a renforcé l'inclusion et la participation intergénérationnelle dans le mouvement. Elle a permis aux jeunes d'endosser un rôle d'ambassadeurs du changement, en associant la créativité artistique à la revendication juridique.

3 Description narrative des réalisations

9- Mise en place d'une plateforme numérique interactive (pétition en ligne)



En complément du plaidoyer terrain, le projet a lancé une pétition numérique accessible à tous les citoyens béninois et sympathisants de la cause. Cette initiative avait pour but de collecter un nombre important de signatures en faveur de la délocalisation, pouvant témoigner d'un soutien populaire massif.

Cependant, la pétition n'a pas permis de mobiliser un grand monde. Beaucoup de personnes, après sondage de proximité, comprennent bien l'importance de la lutte mais refuse de signer la pétition de manière nominative. Les différentes arrestations ci et là sous le régime politique actuel, créé un climat de peur au sein de la population. Au total, **seulement 1210 personnes** ont signé la pétition en ligne. Toutefois, cette démarche a offert à la communauté un outil moderne d'action citoyenne, traduisant l'engagement populaire en argument juridique. Elle a permis de connecter la lutte locale à une solidarité nationale, renforçant ainsi la légitimité du mouvement.

10- Médiatisation et sensibilisation



Le projet a produit et diffusé divers supports médiatiques : articles de presse, émissions radio et télévisées, vidéos et messages sur les réseaux sociaux. Ces actions ont contribué à sensibiliser non seulement la population de Cotonou, mais aussi l'opinion publique nationale. Au total, 04 articles de presse ont été réalisés.

Effet d'autonomisation juridique : la médiatisation a transformé un problème local en cause publique, renforçant la capacité de la communauté à exercer une pression citoyenne et juridique sur les décideurs.

4 POINT FINANCIER

Rapport Financier								
	Rubriques	**Coût Unitaire**	**Durée**	**Quantité**	**% alloué**	**Total budgetisé**	**Contribution de FGHR en %**	**Contribution de FGHR en XOF**
A	***ASSISTANCE TECHNIQUE -VOLONTAIRES PROJET***							
	Recrutement de 03 volontaires pour le projet Cotonou Respire (Communication, Mobilisation sociale, Juriste)	40 000 XOF	6	3	100%	720 000 XOF	100%	720 000 XOF
	TOTAL A					**720 000 XOF**		**720 000 XOF**
B	***EQUIPEMENTS & FOURNITURES DE BUREAU ET CONSOMMABLES***							
	Fourniture de bureau	2 432 828 XOF	1	1	100%	2 432 828 XOF	44%	1 060 200 XOF
	TOTAL B					**2 492 828 XOF**		**1 060 200 XOF**

4 POINT FINANCIER

C	***CONTRIBUTION -SALAIRES STAFF NATIONAL & AVANTAGES***							
	Coordonnateur Exécutif	350 000 XOF	6	1	100%	2 100 000 XOF	32%	672 000 XOF
	Responsable Programmes (Chef de projet)	250 000 XOF	6	1	100%	1 500 000 XOF	40%	600 000 XOF
	Volontaire Sécrétaire/comptable	150 000 XOF	6	1	100%	900 000 XOF	27%	240 000 XOF
	Volontaire Webmaster	100 000 XOF	6	1	100%	600 000 XOF	20%	120 000 XOF
	TOTAL C					**5 100 000 XOF**		**1 632 000 XOF**
E	***ASSISTANCE TECHNIQUE -BUREAU***							
	Frais d'internet Wifi	20 000 XOF	12	1	100%	240 000 XOF	100%	240 000 XOF
	Frais d'abonnement site web	60 000 XOF	1	1	100%	60 000 XOF	100%	60 000 XOF
	Contribution location Bureau	70 000 XOF	12	1	100%	840 000 XOF	100%	840 000 XOF
	Contribution Eau et électricité	50 000 XOF	12	1	100%	600 000 XOF	50%	300 000 XOF
	TOTAL E					**1 740 000 XOF**		**1 440 000 XOF**

4 POINT FINANCIER

F	ACTIVITES TERRAIN DU PROJET							
	Activité 0: Réalisation de l'audit communautaire des imapcts de la société de ciment de Xwlacodji	300 000 XOF	1	1	100%	300 000 XOF	100%	300 000 XOF
	Activité 1 : Organisation des consultations communautaires	100 000 XOF	1	1	100%	100 000 XOF	100%	100 000 XOF
	Activité 2: Élaboration d'une feuille de route	100 000 XOF	1	1	100%	100 000 XOF	100%	100 000 XOF
	Activité 3 : Ateliers d'éducation juridique - formation des parajuristes communautaires.	300 000 XOF	1	1	100%	300 000 XOF	100%	300 000 XOF
	Activité 4 : Organisation d'une marche pacifique pour le plaidoyer ciblé	1 000 000 XOF	1	1	100%	1 000 000 XOF	100%	1 000 000 XOF
	Activité 5 : Médiatisation et sensibilisation	500 000 XOF	1	1	100%	500 000 XOF	80%	400 000 XOF
	Activité 10 : Mise en place d'une plateforme numérique interactive - pétition en ligne	50 000 XOF	1	1	100%	50 000 XOF	100%	50 000 XOF
	Total Activité Terrain					**2 350 000 XOF**		**2 250 000 XOF**
	TOTAL F					**2 350 000 XOF**		
	TOTAL GENERAL					**13 122 828 XOF**		**7 102 200 XOF**

Total Budgétisé sur 12	13 122 828 XOF
Contribution FGHR :	7 102 200 XOF
Contribution HAI :	6 020 628
Proportion FGHR :	54%
Proportion HAI	46%

5 Difficultés et Leçons apprises

1- Difficultés rencontrées

La mise en œuvre du projet « Cotonou Respire » s'est déroulée dans un contexte sociopolitique et institutionnel complexe, marqué par plusieurs contraintes ayant parfois ralenti le rythme des activités.



Premièrement, la réticence de certaines autorités locales et nationales a constitué un frein majeur. Malgré la légitimité du projet, certains acteurs institutionnels impliqués dans la régulation environnementale et industrielle se sont montrés peu enclins à collaborer, par crainte de pressions politiques ou économiques. Cette situation a limité l'accès à certaines données officielles nécessaires à l'analyse juridique et environnementale.



Deuxièmement, le projet a fait face à un manque de ressources financières complémentaires pour la mise en œuvre intégrale des actions de plaidoyer et de communication prévues à grande échelle. Les coûts logistiques liés à la médiatisation et à la mobilisation communautaire ont été supérieurs aux prévisions, notamment en raison de l'augmentation des tarifs de communication et de déplacement.



Troisièmement, certaines activités ont été confrontées à des risques d'intimidation envers les leaders communautaires et les parajuristes nouvellement formés. Ces tentatives de déstabilisation ont temporairement affecté la motivation de certains participants et mis en évidence la sensibilité politique du sujet.

Enfin, les conditions météorologiques et logistiques (pluies récurrentes, congestion urbaine, difficultés de transport) ont parfois entravé la tenue ponctuelle de certaines activités de terrain.

5 Difficultés et Leçons apprises

2- Leçons apprises

Malgré ces défis, la mise en œuvre du projet a permis de tirer plusieurs enseignements majeurs, utiles pour la planification de futures interventions similaires.

D'abord, l'expérience a démontré que la participation communautaire dès la phase diagnostique constitue un facteur clé de réussite. En impliquant directement les résidents dans l'audit environnemental, HAI a renforcé leur sentiment d'appropriation et de responsabilité collective, ce qui a facilité la mobilisation continue de la communauté.





Ensuite, le projet a montré l'importance de l'autonomisation juridique comme levier durable de plaidoyer. La formation des parajuristes et la diffusion des connaissances juridiques ont créé une base locale de compétences capables d'assurer la continuité du mouvement, même après la clôture du projet.

Par ailleurs, l'expérience a souligné que la médiatisation participative (production de contenus par la communauté elle-même) accroît considérablement l'impact du plaidoyer et la visibilité du message. Les témoignages audiovisuels réalisés par les habitants de Xwlacodji ont eu un effet catalyseur sur la sensibilisation du grand public.





Enfin, la collaboration entre experts juridiques, acteurs communautaires et médias a mis en lumière la valeur d'une approche interdisciplinaire pour traiter les questions de justice environnementale. Cette synergie d'acteurs constitue désormais une référence méthodologique pour HAI dans ses futures initiatives de défense des droits environnementaux.

6 Recommandations

À la lumière des résultats obtenus et des leçons tirées de la mise en œuvre du projet « Cotonou Respire », plusieurs recommandations peuvent être formulées afin d'assurer la durabilité des acquis de cette première phase, de renforcer le plaidoyer communautaire et de favoriser la mise en œuvre effective des décisions de délocalisation de la cimenterie



1. Renforcer l'accompagnement institutionnel et juridique de la communauté

Il est essentiel que les autorités locales et nationales, notamment le Ministère du Cadre de Vie, l'Agence béninoise pour l'Environnement et les structures judiciaires, consolident leur collaboration avec la communauté de Xwlacodji et les acteurs de la société civile. L'appui technique et juridique de ces institutions demeure un levier fondamental pour accélérer la délocalisation de la cimenterie et garantir l'application des décisions constitutionnelles existantes. Un partenariat structuré entre les institutions publiques et les organisations de la société civile pourrait permettre la mise en place d'un mécanisme de suivi participatif des engagements de l'État, afin d'assurer la transparence et la redevabilité dans la gestion des dossiers de justice environnementale.



2. Poursuivre le renforcement des capacités juridiques et communautaires

La formation initiale des parajuristes a prouvé son efficacité dans la mobilisation et la conscientisation communautaire. Il serait pertinent de prolonger cet effort à travers des sessions périodiques de renforcement de capacités sur les thématiques de droit environnemental, de recours collectifs et de suivi citoyen des politiques publiques.

En parallèle, la création d'un centre communautaire de ressources juridiques à Xwlacodji permettrait de pérenniser la dynamique d'autonomisation juridique amorcée par le projet et de garantir un accès permanent à l'information juridique pour les résidents.

6 Recommandations



3. Étendre l'initiative à d'autres zones affectées par des injustices environnementales

Les enseignements de Cotonou Respire montrent que les défis rencontrés à Xwlacodji ne sont pas isolés. Des communes telles que Sèmè-Kpodji, Kandi ou encore Pobè connaissent également des situations similaires de pollution industrielle ou de violations du droit à un environnement sain.

Il serait donc judicieux d'envisager une réplication progressive du modèle d'intervention du projet dans ces localités, en s'appuyant sur les outils déjà développés : la feuille de route communautaire, le comité de veille, les formations juridiques et la stratégie de communication. Cette extension permettrait de consolider un mouvement national pour la justice environnementale au Bénin.



4. Renforcer la communication et la médiatisation participative

La médiatisation a constitué un facteur déterminant de l'impact du projet. Afin de maintenir la dynamique et d'accroître la pression citoyenne, il est recommandé de poursuivre la communication à travers la production de contenus audiovisuels communautaires et la consolidation du réseau des médias partenaires.

La plateforme numérique de plaidoyer pourrait être améliorée en intégrant un espace interactif de documentation juridique, des outils de signalement citoyen et un tableau de suivi des actions publiques. Cet outil deviendrait ainsi un vecteur central de transparence et d'engagement citoyen pour la justice environnementale.

6 Recommandations



5. Mobiliser davantage de partenaires techniques et financiers

La pérennité du mouvement initié par Cotonou Respire dépendra de la disponibilité de ressources financières et techniques suffisantes pour soutenir les activités de plaidoyer, de suivi juridique et de communication. HAI gagnerait à renforcer ses partenariats avec des institutions internationales œuvrant pour la gouvernance environnementale, la santé publique et la justice sociale (telles que ONU-Environnement, PNUD, ou Open Society Foundations).

La recherche de partenariats avec des universités et instituts de recherche pourrait également permettre la production de données scientifiques locales appuyant les arguments juridiques et de santé publique en faveur de la délocalisation.



6. Promouvoir une coalition nationale pour la justice environnementale

Enfin, le projet a révélé l'urgence de fédérer les acteurs autour d'un agenda commun. La mise en place d'une coalition nationale pour la justice environnementale permettrait de mutualiser les efforts, d'harmoniser les stratégies de plaidoyer et de garantir une voix unifiée des communautés affectées.

Une telle coalition pourrait également contribuer à influencer les politiques publiques environnementales, à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises industrielles et à renforcer la gouvernance environnementale au Bénin.

7

Perspectives



À l'issue de la mise en œuvre du projet « Cotonou Respire », plusieurs perspectives se dégagent pour garantir la durabilité des résultats obtenus et renforcer la dynamique de justice environnementale initiée à Xwlacodji. Ces perspectives s'articulent autour de la consolidation du pouvoir communautaire, de l'élargissement du plaidoyer à l'échelle nationale et de la pérennisation des mécanismes d'action collective.

1. Pérenniser les structures locales d'action citoyenne

- Le comité de veille pour la justice environnementale mis en place dans le cadre du projet constitue désormais une instance communautaire essentielle. Il est prévu de renforcer ses capacités organisationnelles et techniques pour lui permettre de fonctionner de manière autonome. À cet effet, des sessions de formation sur la gestion associative, la communication stratégique et le suivi juridique seront programmées, afin que le comité puisse poursuivre ses missions de veille, d'alerte et de plaidoyer sans dépendance externe.
- HAI envisage également de soutenir la formalisation juridique de ce comité, de sorte qu'il puisse être reconnu comme une entité partenaire des institutions publiques et des OSC nationales intervenant dans le domaine environnemental.

7

Perspectives



2. Renforcer la plateforme numérique de plaidoyer

La plateforme numérique créée pour la pétition en ligne et la diffusion d'informations sur la lutte de Xwlacodji sera consolidée pour devenir un outil interactif de suivi de la justice environnementale au Bénin. Elle intégrera progressivement :

- une base de données documentaire sur le droit environnemental béninois et les décisions juridiques antérieures ;
- un espace de suivi des plaintes communautaires et des actions gouvernementales ;
- une carte interactive des zones à risque environnemental dans la ville de Cotonou.

Cette évolution numérique permettra de prolonger la visibilité du mouvement Cotonou Respire, tout en offrant un cadre de redevabilité citoyenne autour des engagements pris par les décideurs.

3. Poursuivre le plaidoyer politique et juridique

La phase suivante du projet consistera à intensifier le plaidoyer auprès des autorités politiques et des organes judiciaires compétents. Des rencontres ciblées seront organisées avec les parlementaires, les ministères sectoriels et la Cour constitutionnelle afin de rappeler les décisions existantes et d'exiger leur application effective.

Le recours à des mécanismes juridiques additionnels, tels que des actions collectives citoyennes ou des plaintes administratives contre l'inaction de l'État, demeure une option stratégique. Ces initiatives permettront de maintenir la pression politique tout en renforçant la culture de justice environnementale au sein des institutions.

7

Perspectives



4. Élargir la portée géographique et thématique du projet

Le succès du projet à Xwlacodji ouvre la voie à son extension vers d'autres localités confrontées à des problématiques similaires de pollution industrielle. HAI prévoit d'accompagner des communautés de Sèmè-Kpodji, Kandi et Pobè à travers un programme de réplication progressive du modèle Cotonou Respire, en adaptant les approches à leurs réalités socio-économiques et environnementales.

Par ailleurs, la question environnementale sera intégrée de manière transversale dans les autres programmes de HAI, notamment ceux relatifs à la santé publique, à la nutrition et à la gouvernance locale. Cette intégration contribuera à positionner HAI comme une organisation de référence dans la défense du droit à un environnement sain au Bénin.

5. Renforcer les partenariats stratégiques et la recherche-action

La pérennisation du mouvement nécessite des alliances fortes. Dans cette optique, HAI envisage de collaborer davantage avec des universités, des instituts de recherche et des partenaires internationaux pour la production de données scientifiques sur les impacts sanitaires de la pollution industrielle.

La recherche-action communautaire sera également renforcée afin de générer des preuves locales crédibles susceptibles d'alimenter le plaidoyer auprès des décideurs politiques et des bailleurs. Ces partenariats permettront de consolider l'argumentaire juridique, économique et sanitaire en faveur de la délocalisation de la cimenterie.

7

Perspectives

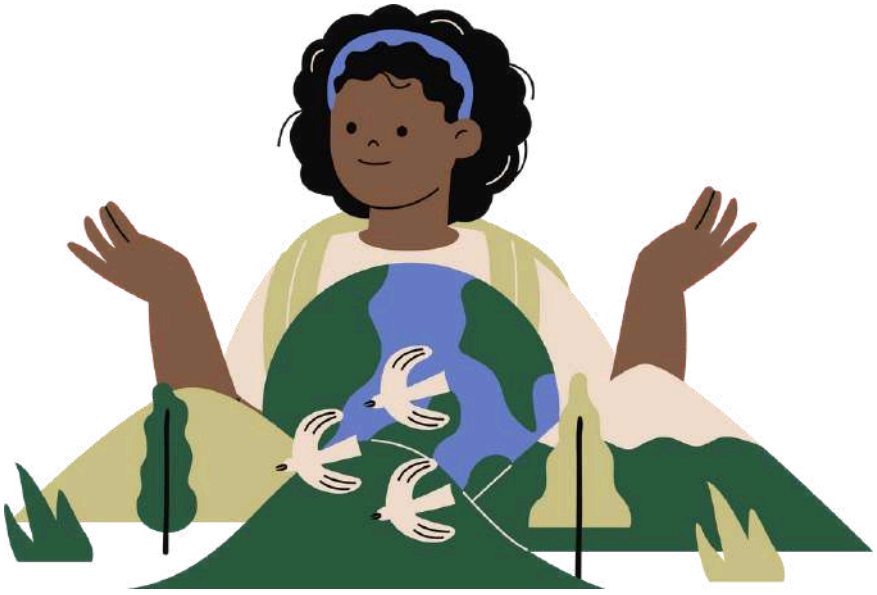


6. Institutionnaliser une coalition nationale pour la justice environnementale

Dans la continuité des échanges amorcés avec les OSC, les médias et les experts, HAI ambitionne de créer une Coalition nationale pour la justice environnementale au Bénin. Cette plateforme servira de cadre de concertation, de partage d'expériences et de formulation de propositions de politiques publiques.

La coalition contribuera à :

- harmoniser les initiatives locales ;
- mutualiser les ressources pour le plaidoyer ;
- renforcer la voix collective des communautés affectées ;
- et inscrire durablement la question environnementale dans l'agenda politique et législatif national.



Conclusion

Le projet « Cotonou Respire » a marqué une étape décisive dans la lutte pour la justice environnementale et la reconnaissance du droit à un environnement sain au Bénin. Porté par Health Access Initiative (HAI), il a permis à la communauté de Xwlacodji de passer d'un statut de victimes silencieuses de la pollution à celui d'acteurs informés, organisés et capables d'exiger la mise en œuvre des décisions juridiques existantes en leur faveur.



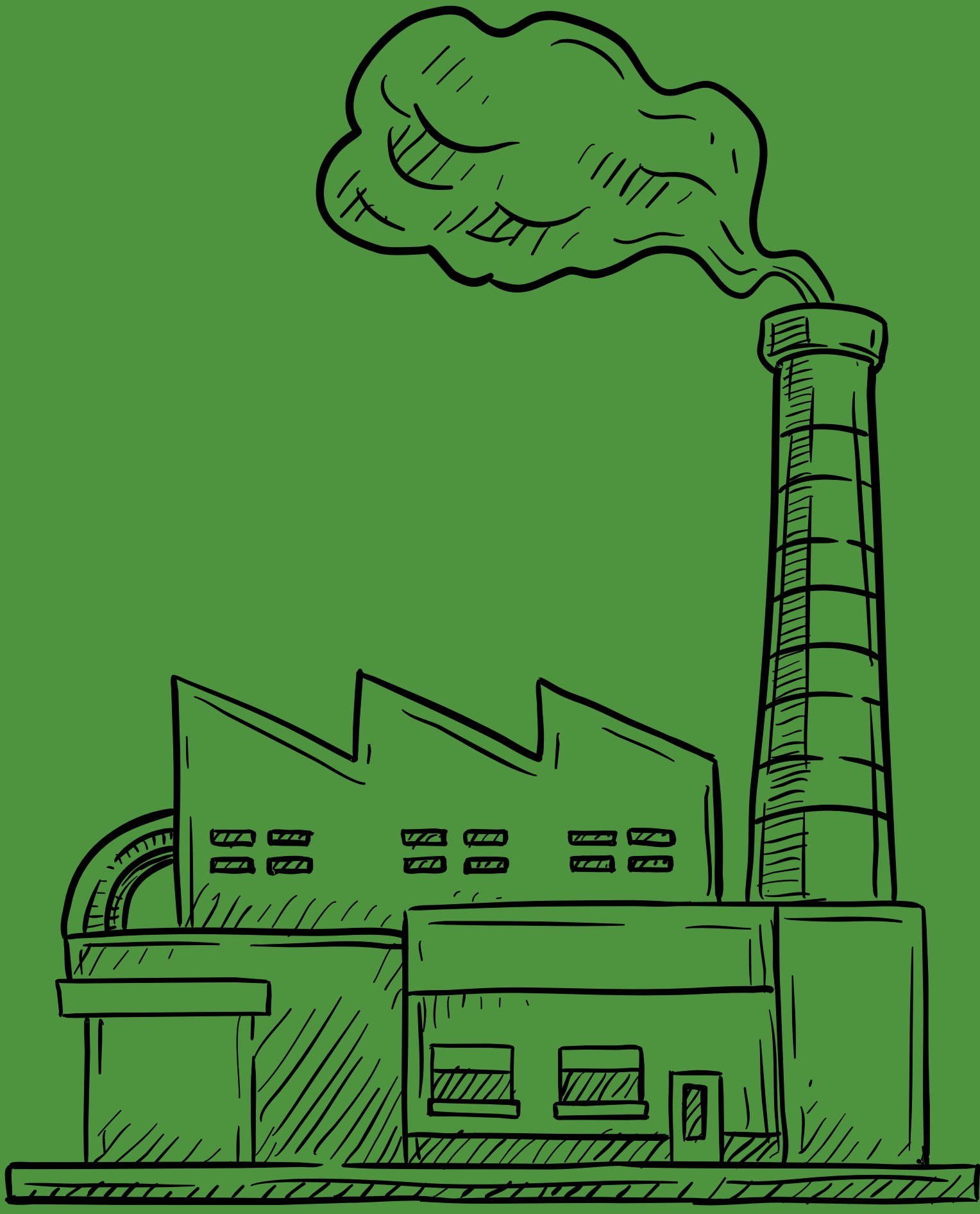
En combinant éducation juridique, mobilisation citoyenne, plaidoyer médiatique et recours collectifs, le projet a réussi à transformer un problème local en une cause publique nationale. Les résultats obtenus témoignent de la pertinence de l'approche adoptée, centrée sur l'autonomisation communautaire, la participation inclusive et la production de preuves locales pour influencer les politiques publiques.

Les actions phares — notamment l'atelier de mobilisation des OSC et des médias, la mise en place du comité de veille, la feuille de route stratégique, la marche pacifique, le concours SLAM et la pétition en ligne — ont contribué à façonner un mouvement citoyen structuré pour la justice environnementale. Ces initiatives ont renforcé la légitimité du plaidoyer et accru la pression morale et politique sur les autorités pour qu'elles procèdent à la délocalisation effective de la cimenterie de Xwlacodji.

Par ailleurs, l'expérience de Cotonou Respire a démontré que la défense de l'environnement n'est pas seulement une question écologique, mais aussi un enjeu de santé publique, de gouvernance et de droits humains fondamentaux. Elle a illustré la capacité des communautés locales à devenir des acteurs du changement, dès lors qu'elles disposent des connaissances, des outils juridiques et de l'appui institutionnel nécessaires.

Enfin, le projet ouvre la voie à de nouvelles perspectives de collaboration entre l'État, la société civile, les médias et les partenaires internationaux pour bâtir un cadre national de justice environnementale participative.

HAI demeure engagée à poursuivre cette dynamique, à étendre l'expérience à d'autres zones affectées et à continuer de soutenir les populations vulnérables dans leur quête de justice, de dignité et de bien-être.



© Health Access Initiative